

Non à l'effarouchement de l'ours Canellito



© Pascal Etienne

*Communiqué CAP – Ours Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours
le 7 septembre 2012*

Hautes-Pyrénées : les associations s'opposent à l'effarouchement de l'ours !

Les associations membres de la coordination Cap Ours ont écrit à la Ministre de l'Ecologie leur opposition à l'arrêté autorisant l'effarouchement d'un ours pris le 1er août par le préfet des Hautes-Pyrénées.

Nous considérons que cet arrêté est **illégal, inutile, inefficace** et qu'il est même finalement contre-productif.

- **Illégal**, car il ne respecte pas les termes de la Directive « Habitats » quant aux dérogations susceptibles d'être accordées pour prévenir les dommages à l'élevage. L'article 16 de la Directive précise en effet que les dérogations ne sont possibles à la condition « qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante ». Or, le troupeau concerné ne bénéficie pas des mesures de protection ayant démontré leur efficacité, notamment la présence d'un berger et de chiens de protection. Ceci alors que la présence durant 6 nuits de bergers missionnés par l'administration a prouvé qu'il était tout à fait possible de prévenir les attaques. Si le décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Barèges-Gavarnie » invoqué par Monsieur le Préfet pour justifier son arrêté vient en contradiction avec la directive « Habitats », il doit alors être modifié en conséquence, le droit européen primant sur le droit national. De plus, cet arrêté déroge complètement au protocole « ours à problème » (fruit de nombreux ateliers de travail entre tous les acteurs concernés), d'abord en n'appliquant pas les concertations nécessaires avec tous les acteurs (donc les associations de protection de la nature) et en ne tenant pas compte de l'absence de protection des troupeaux.

- **Inutile**, car si l'effarouchement d'un ours peut permettre de corriger un comportement anormal, il ne se justifie en rien sur un animal au comportement normal comme c'est le cas ici. Il est impossible de faire comprendre à un ours qu'il ne doit pas attaquer des troupeaux sans protection !

- **Inefficace**, car dans l'hypothèse, peu probable, où les techniciens parviendraient à effaroucher l'ours une fois, cela le décantonnerait sans corriger le comportement visé. Tout au plus le problème sera-t-il déplacé sur les estives voisines.

- **Contre-productif** enfin, car tout cela aura comme effet de décrédibiliser les techniciens de l'ONCFS chargés de l'opération et les services de l'Etat.

Craignant que cet arrêté ait des conséquences négatives et durables, et afin de les limiter, nous étudions toutes les hypothèses, y compris celle d'actions en justice afin de le faire annuler et d'éviter que de tels errements ne se reproduisent.

Nous ne demandons pas la protection de l'ours au détriment des activités humaines. Il s'agit d'avancer ensemble sur de vraies solutions permettant de concilier la restauration d'une population d'ours et le développement d'un pastoralisme durable, tout en valorisant localement ce patrimoine pyrénéen riche et diversifié.

Les associations membres de CAP – Ours :

Altair Nature, Animal Cross, Association Pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne 66 (APAM 66), APATURA, Association Nature Comminges (ANC), Comité Ecologique Ariégeois (CEA), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (CIAPP), Ferus (Groupe Loup France/ARTUS), France Nature Environnement Hautes Pyrénées (FNE 65), France Nature Environnement Midi Pyrénées (FNE Midi Pyrénées), Fonds d'Intervention Eco-Pastoral – Groupe Ours Pyrénées (FIEP), Mille Traces, Nature Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées comité local Hautes-Pyrénées, L'oeil aux aguets, Pays de l'Ours-ADET (Association pour le Développement Durable des Pyrénées), Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest section Pyrénées-Atlantiques (SEPANSO Pyrénées-Atlantiques), Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM), Sours, WWF France.

Source : Ferus du 7 septembre 2012 <http://www.ferus.fr/actualite/non-a-leffarouchement-de-l-ours-cannellito>